

Image not found or type unknown



Ne pas transmettre ses dettes

Par **line978**, le **28/12/2009** à **19:18**

Bonjour,rnrns'il m'arrivait quelque chose, je ne souhaite pas que ma famille soit obligée de répondre de mes dettes. que puis-je faire pour qu'ils ne soient pas contraints de rembourser mes emprunts ?rnrnMerci

Par **Guillaume**, le **02/01/2010** à **12:12**

Bonjour,rnrnVérifiez sur votre contrat que vos proches ne sont pas caution solidaire de l'emprunt.rnrnA part cela, vos héritier pourront choisir d'accepter ou de refuser l'héritage en totalité (contenant vos biens, argent + dettes). Si vous pensez avoir plus de dettes que de biens, il pourrait être intéressant de donner de votre vivant.rnrnS'il agit d'un bien immobilier acheté à crédit, vous pouvez peut-être vous renseigner pour savoir s'il est possible de faire une donation de celui-ci tout en gardant un droit d'usufruit.